

Depuis une quinzaine d'années, les crises de différente nature, qui se succèdent ou désormais s'accumulent, ont chacune mis à l'épreuve les droits de l'homme, longtemps conçus comme « la seule référence suprême [...] le socle sur lequel tous nos idéaux communs étaient fondés » (crise financière ; crises migratoires nées de conflits internationaux qui se sont multipliés ; crise de l'Etat de droit...).

Ce contexte de crises est la raison qui a conduit à s'intéresser à la question – un peu provocatrice – d'une éventuelle obsolescence des droits de l'homme, ou du moins de la pensée qui a fait de leur protection un principe essentiel de gouvernement, en même temps qu'un critère à la fois de légitimité et de légalité de l'action publique. Car l'obsolescence, dans cette perspective, doit s'entendre largement. Conformément à son sens le plus immédiat, elle renvoie d'abord à l'idée d'une forme de péremption, indépendante d'une usure fonctionnelle mais liée au progrès technique, à l'évolution des conceptions ou des comportements. Mais en tant qu'elle peut désigner la dépréciation même, l'obsolescence vise également « toute une série de discours formulés [...] qui participent à délégitimer la place centrale des droits de l'homme au sein de notre système politico-juridique ».

Le colloque organisé à Montpellier le 17 octobre 2025 par l'Institut de droit européen des droits de l'homme, en partenariat avec le centre Transversales (Lyon 2) et l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Montpellier, entend interroger cette hypothèse d'une obsolescence des droits de l'homme dans une démarche critique et pluridisciplinaire. Il s'agira tout d'abord de situer l'obsolescence à la fois dans le temps, sur le terrain des discours et dans l'espace, avant de se pencher ensuite sur la nécessité et les moyens de "repenser les droits de l'homme" (en temps de pandémie, face au changement climatique, dans le cadre de la transition numérique et au développement ambigu de la compliance). Le colloque se conclura par une Table ronde sur la manière dont les juges eux-mêmes conçoivent, dans ce contexte, leur office de garant.



Responsabilité scientifique :

Mustapha AFROUKH, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Montpellier
Caroline PICHERAL, Professeure de droit public à l'Université de Montpellier
Aurélia SCHAHMANÈCHE, Professeure de droit public à l'Université Lyon 2

Responsabilité administrative :

Clotilde GOBY, Gestionnaire de l'IDEDH
(+33 4 34 43 29 71 ; clotilde.goby@umontpellier.fr)

COLLOQUE

FAUT-IL CROIRE À L'OBSOLESCENCE DES DROITS DE L'HOMME ?

•
17 OCTOBRE 2025

BÂT.2 > AMPHI. PÉTRARQUE (2.1.01)



FAUT-IL CROIRE À L'OBSOLESCENCE DES DROITS DE L'HOMME ?

9h - Discours d'ouverture

- > Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier
- > Guylain CLAMOUR, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier
- > Christophe MAUBERNARD, Directeur de l'IDEDH
- > Aurélia SCHAHMANÈCHE, Professeure de droit public à l'Université Lyon 2 ,
Caroline PICHERAL et Mustapha AFROUKH, Directeurs scientifiques du colloque

9h30 - Rapport introductif

- > Alexandre VIALA, Professeur de droit public à l'Université de Montpellier

I – SITUER L'OBSOLESCENCE

Sous la présidence de **Mustapha AFROUKH**,
Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Montpellier

10h - L'histoire mouvementée des droits de l'homme, entre succès et contestation

- > Valentine ZUBER, Directrice d'études à l'Ecole pratique des hautes études

10h25 - La pensée idéologique/politique

- > Jean-Yves PRANCHÈRE, Professeur de théorie politique à l'Université libre de Bruxelles

Pause

11h10 - La dimension éthique/biologique (la question du transhumanisme)

- > Xavier SOUVIGNET, Professeur de droit public à l'Université Lyon 2

11h35 - L'obsolescence des droits vue d'ailleurs

- > Yadh BEN ACHOUR, Professeur invité au Collège de France sur la chaire annuelle Mondes francophones (2019-2020) ; membre du Comité des droits de l'homme des Nations unies (2012-2022)

Débat avec la salle

12h15 - Déjeuner

II – REPENSER LES DROITS DE L'HOMME

Sous la présidence d'**Amine FARAJ**,
Président de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Montpellier

A. QUELLES RÉACTIONS AUX CRISES ET AUX TRANSITIONS ?

14h - La contribution des droits de l'homme à la lutte contre le changement climatique

- > Caroline PICHERAL, Professeure de droit public à l'Université de Montpellier

14h25 - Le rôle des droits de l'homme dans l'espace numérique

- > Rym FASSI-FIHRI, Maître de conférences en droit public à l'Université de Limoges

Pause

B. QUELLES ADAPTATIONS DES GARANTIES ?

15h15 - La formulation et la hiérarchisation des droits

- > Aurélia SCHAHMANÈCHE, Professeure de droit public à l'Université Lyon 2
- > Mustapha AFROUKH, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Montpellier

15h40 - Le développement de la compliance

- > Antoine OUMEDJKANE, Maître de conférences en droit public à l'Université de Lille

Débat avec la salle

16h30 - Table ronde sur les fonctions du juge comme garant des droits de l'homme

Sous la présidence de **Claire VIAL**,
Professeure de droit public à l'Université de Montpellier

Avec la participation de :

- > Frédéric KRENC, Juge à la Cour européenne des droits de l'Homme
- > Nicolas RÉGIS, Conseiller référendaire à la Cour de cassation
- > Clément MALVERTI, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Rapporteur public à la section du contentieux

Débat avec la salle

17h30 - Conclusions

- > Xavier DUPRÉ DE BOULOIS, Professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne